



Le Mazel
07110 Valgorge
secretariat@mairie.fr

PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2021

Membres présents : Guillaume BONIN, Didier MAZILLE, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Agnès FOURNIER, Marie-France CONSTANT, André JOUVE, Annette VAN DONGEN, Pierre GLACHANT, Boris DESCAMPS

Membres absents ou excusés :

Jacqueline BALAZUN (pouvoir donné à Agnès FOURNIER)

Ouverture de la séance à 18 heures à la Pourette

En raison des règles sanitaires le Conseil Municipal est à huis clos, avec cependant la présence autorisée de Marie DEL MORAL correspondante de presse.

1/ Désignation du secrétaire de séance : Pierre GLACHANT

2/ Approbation du CR du CM du 17.12.2020 : Le CR est approuvé à l'unanimité

3/ Modification du nombre d'adjoints suite à la démission à ce poste de Jacqueline BALAZUN:

Il y aura désormais deux adjoints (1 - Didier MAZILLE et 2 - Pascale MANFREDI-VIELFAURE) au lieu de trois. Pascale devient deuxième adjointe à la place de Jacqueline BALAZUN. André JOUVE souhaite que cette nouvelle configuration de l'Exécutif soit temporaire et que l'on en revienne à trois adjoints, tout en précisant qu'il ne souhaite pas être ce troisième adjoint.

9 voix pour (Jacqueline BALAZUN ne participe pas au vote)

4/ Représentations de la commune aux commissions d'attribution de logements ADIS et Ardèche Habitat après la démission de Jacqueline BALAZUN

Représentations confiées à Didier MAZILLE

8 voix pour, 1 voix contre (Jacqueline BALAZUN) et 1 abstention (Agnès FOURNIER)

5/ Représentations de la commune au PNR des Monts d'Ardèche suite à la démission de Jacqueline BALAZUN de ses fonctions d'adjointe

La question est laissée en suspens, en attendant de savoir ce que souhaite faire Jacqueline BALAZUN

Pas de vote.

6/ Convention de fonctionnement pour la mise à disposition de personnel entre la Mairie de Valgorge et le Centre social Le Ricochet:

En onze articles, la Convention, proposée par Pascale Manfredi-Vielfaure, définit les règles de fonctionnement entre la Mairie et le Centre social pour la mise à disposition d'animateurs du Centre Social durant la garderie périscolaire du matin et du soir, la cantine scolaire, d'un agent pour le ménage de l'école, de la mairie et de la Porette ainsi que les fournitures du matériel d'entretien, le remplacement des salariés, et la refacturation de ces services. La présente convention est renouvelable tacitement chaque année mais peut-être rediscutée annuellement à la demande d'un des deux contractants.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

7/ Dénomination du bâtiment du Centre social/ Ancienne maison de retraite

Proposition est faite de l'appeler : Le Clinton

9 voix pour, 1 voix contre (Jacqueline BALAZUN)

8/ Convention entre la Mairie, la CDC Beaume-Drobie pour le bâtiment Le Clinton

La présentation de la Convention de mise à disposition gracieuse des locaux par la Mairie est faite par Pascale MANFREDI-VIELFAURE

Dans le cadre de ses compétences « enfance-jeunesse » et « culture », la Communauté de Communes gère plusieurs services qui sont implantés dans le bâtiment « le Clinton » (centre de loisirs, services enfance jeunesse, médiathèque). Les services du Centre Socioculturel « Le Ricochet » sont aussi implantés dans ce bâtiment, ainsi que la cantine scolaire municipale.

La présente convention a pour objet de régler les conditions et modalités de mise à disposition des locaux abritant ces services et de répartition des coûts inhérents à leur fonctionnement.

Le Syndicat intercommunal du Canton de Valgorge, gestionnaire du bâtiment, a été dissous le 01 juillet 2019 par arrêté préfectoral du 16 octobre 2020. Sa gestion a été reprise par la mairie de Valgorge.

La présente convention s'inscrit dans la continuité de celle préalablement signée entre le Communauté de Commune et le Syndicat.

La répartition des charges de fonctionnement et investissement sont réparties au prorata des surfaces utilisées, La part de la Mairie est de 10 % de ces charges, n'utilisant que 10 % du bâtiment. La convention est conclue jusqu'au 1^{er} juillet 2037, date de la fin du bail emphytéotique entre le Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises et la Mairie de Valgorge.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

9/ Bail civil entre la Mairie et le Centre social pour le bâtiment Le Clinton

Le bail civil est présenté par Pascale MANFREDI-VIELFAURE.

Le bail est consenti à titre gracieux avec répartition des charges de fonctionnement et d'investissement au prorata de l'occupation des locaux selon les mêmes bases que la convention avec la CdC.

Le présent contrat de location est conclu pour une durée de 4 ans qui commence 1^{er} juillet 2019 pour se terminer le 30 juin 2023. Il pourra être résilié par lettre recommandée avec AR par le locataire à tout moment, en respectant un délai de préavis de 6 mois, par le bailleur, la Mairie, en prévenant 12 mois à l'avance.

A défaut de congé, le contrat est reconduit tacitement pour la même durée et expire le 1^{er} juillet 2037.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

10/ Litige gaz suite à un état des lieux non réalisé: prise en charge par la municipalité:

Le litige porte sur une facture élevée entre la locataire d'un logement communal et un fournisseur de gaz. Cette facture comprend une période fin 2019 au cours de laquelle la locataire avait rendu les clefs de son appartement, la commune engagé des travaux, mais l'état des lieux avec les relevés compteurs n'avait pas été réalisé. La commune propose de régler ce litige qui s'élève à 881,39 € (frais de procédure compris).

Le maire sollicite l'autorisation d'engager la somme de 881,39 € pour clore ce litige.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

11/ Projet de rénovation énergétique d'un studio (droite) route de l'Estrade:

Le logement est confronté à d'importants problèmes d'humidité, accompagnés de moisissures sur les murs. L'isolation déplorable entraîne aussi des dépenses de chauffage électrique très élevées. Les travaux permettront de régler les problèmes de condensation et d'isolation ainsi que la mise aux normes de la plomberie. Il est proposé de rénover ce logement, avant de passer aux deux autres situés dans le même bâtiment et qui nécessitent aussi des travaux.

Des devis et une évaluation des travaux énergétiques ont été faits pour 12000 euros HT. Cela comprend principalement de l'isolation, des menuiseries, des adaptations électriques de plomberie.

Une demande de subvention sera étudiée auprès du SDE07, une prise de contact avec l'ALECO7 sera effectuée pour voir si d'autres financements sont possibles. Le dossier est éligible au programme « Pass Territoire » du Département de l'Ardèche.

Le maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de subvention « Pass territoire » pour un montant de 12000 euros HT. Le taux de subvention du Département sur ce type de dossier est en principe de 20%.

10 voix pour

12 et 13/ Projet du col de Meyrand:

Guillaume BONIN présente le projet, composé de trois volets : une table d'orientation, un parking et un cheminement entre les deux. Le projet est mené par l'Office de Tourisme (SPL Cévennes d'Ardèche) pour le compte de la Communauté de Commune du Pays Beaume-Drobie. Il est encouragé par le PNR. Pour obtenir des subventions, la table d'orientation, qui appartient actuellement au Département, doit être cédée à la CdC. Mais une telle transaction directe n'est pas possible en raison de son classement actuel dans le domaine routier du département, et de questions juridiques relatives à la compétence voirie.

Proposition est faite que la Commune de Valgorge achète la table d'orientation au Département pour 1 € et que la Commune la revende, toujours pour 1 €, à la CDC de Beaume-Drobie.

Les deux phases sont approuvées par :

9 voix pour et une abstention (Jacqueline BALAZUN)

14/ Projet de nouvelle crèche: vente par la commune pour un euro à la CDC de Beaume Drobie des parcelles AC 509, AC510, AC514, AC515:

L'esquisse du projet est présentée par Pascale MANFREDI-VIELFAURE. André JOUVE fait remarquer que son coût est "assez élevé" (498.000 euros environ) et demande une comparaison avec la crèche de Rosières. Il fait remarquer de plus que le bois vieillit mal. Il lui est répondu que cela ne sera pas le cas avec le matériau envisagé.

Après présentation du projet, Guillaume BONIN sollicite le Conseil pour engager la vente des parcelles AC 509, AC 510, AC 514 et AC 515 pour 1 € symbolique

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

15/ Projet de station-service : approbation du dossier de demande de subvention DETR21:

Une demande DETR, subvention de l'état, a été sollicitée à hauteur de 160.000 € sur le financement du projet.

Cette demande présentée en 2020 est à renouveler pour 2021

Guillaume BONIN sollicite l'autorisation pour déposer un dossier de demande de subvention DETR 2021.

10 voix pour

16/ Adressage:

1/ Approbation du dossier de demande de subvention pour l'achat des numéros de maison et des plaques de rue dans le cadre de l'adressage à RÉGION Bonus Relance : le dossier doit être remis avant le 31 mars. Le coût prévisionnel des travaux hors les frais d'étude s'élève à 12 176 € HT. La demande de subvention sollicitée s'élève à 6 088 € (50%)

10 voix pour

2/Modifications ponctuelles de dénominations ou de tracés de voies, modifications ponctuelles de numéros d'adresses:

Le Chambon:

- L'ancien chemin de Loubaresse devient le chemin de Loubaresse

9 voix pour et une abstention de Marie-France CONSTANT

Le Couderc:

- La place du lavoir devient la place du Four.

10 voix pour

- Le chemin des acacias devient l'impasse des acacias

10 voix pour

- La route du col du Meyrand est scindée en deux parties.

- La route du Couderc (de la fin de Saint-Martin à la fin du Couderc),
- la route de Freyssenet (de la fin du Couderc à l'impasse de Freyssenet)
- et la route du col du Meyrand (de la fin de Freyssenet au col). Une révision de la numérotation est nécessaire pour cette dernière portion

10 voix pour

Chastanet:

- Le chemin de l'Adreyts devient chemin de Ladreyt

10 voix pour

- Le chemin de l'école devient le chemin du Marquis de La Fare

9 voix pour, André Jouve ne participe pas au vote

Le Villard:

- La ruelle de Tanargue devient ruelle du Tanargue

10 voix pour

- Le chemin de Gubernard devient le chemin du Gubernard

10 voix pour

- La place de la Mairie devient la place de la Liberté
 - **10 voix pour**

Le Tanarguier:

- Le chemin du Tanarguier devient l'impasse du Tanarguier
 - **10 voix pour**

L'Estrade:

- Changer l'orthographe de Champblanc en Chamblanc
 - **10 voix pour**
- Inversion Chamblanc et Coucouru : Chemin de Chamblanc après la bifurcation à gauche du chemin de l'Estrade, impasse de Coucouru au sommet à gauche
 - **10 voix pour**
- L'appellation Coucourou devient Coucouru
 - **10 voix pour**

3/Transfert de fichiers d'adresses aux sociétés privées (GPS, livraisons):

9 voix pour et 1 contre (Jacqueline BALAZUN)

17/ Restauration d'un mur en pierres sèches de soutènement de chemin rural près de la propriété Romeyer : demande de subvention au PNR :

Cette subvention peut être à hauteur de 60% du coût des travaux hors taxe. Le coût total est de 11100 euros TTC.

10 voix pour

18/ Régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP): modification du montant minimum:

La délibération prise le 17/12/2020 fixait la prime IFSE à 1200 €/an. La situation d'une contractuelle à temps très partiel n'était pas prise en compte. Afin de régulariser la situation, le minimum est ramené à 150 €/an (somme identique à ce qu'elle percevait). La situation demeure inchangée pour les autres agents.

9 voix pour, 1 abstention (Jacqueline BALAZUN)

19/ Tarifs communaux 2021:

Comme chaque année, le Conseil municipal fixe les tarifs en vigueur.

Les tarifs ne sont pas modifiés, à l'exception de :

- La rénovation de 2 logements municipaux qui justifie une augmentation des loyers avant relocation (au dessus de l'épicerie 430 euros/mois et au dessus de la coiffure 460 euros/mois)
- un bail commercial (après des prêts gratuits les années précédentes): un tarif est fixé pour le cabinet infirmier (168 euros/mois).
- Les tarifs de l'aire de camping sont remaniés et simplifiés
- Le mobil-home sera retiré des offres sur l'aire de camping pour des raisons réglementaires.

Sur proposition du maire, le Conseil vote à 9 voix pour, 1 voix contre (Jacqueline BALAZUN)

Fin des travaux du Conseil municipal à 20H25